

# Ordonnance

Des gardiens, Des monnoyes  
aux gardes de la monnoie de  
Poüen.

Pour la cue de marc Dor

De 8. avril 1591.

**VOUS** vous mandons que sans  
délai ces lettres veües vous faires  
tanton ouures et monnoies tout le  
Billon dor et d'argem qui sera en  
laditte monnoie le jour que vous  
receures ces presentes duquel Billon  
dor et d'argem qui sera en laditte  
monnoie le jour que vous receures  
ces presentes duquel Billon s'aiten  
païer aux changeurs et marchands

et prix que l'on a accoutumé  
de leur donner, et ce fait être  
toutes les boîtes d'or et d'argent de  
la dite monnaie et pour les  
envoyer tanton par eux et certain  
menages est faittes de savoir aux  
dits changeurs et marchands  
et frequentans la dite monnaie  
qu'ils auront de chacun marc d'or  
ou d'argent a porter en celle  
monnaie depuis la reception de  
ces lettres dix sols tournois de  
cours outre le prix de 66<sup>l</sup> 10<sup>s</sup> A.  
quel on en donne apres en ainsi  
auront pour marc d'or ou d'argent  
Tournois

Item de chacun marc d'argent  
alloyé a cinq deniers d'ore grain  
de ley d'argent le roy 5<sup>l</sup> tournois  
12 grains de ley d'argent le roy  
5<sup>l</sup> tournois de cours outre

prix de 6<sup>te</sup> Fourvoir le nave que  
 l'on endonne apres un, ainsi aurou  
 pour nave d'argen alloué a laditte  
 Loy 6<sup>te</sup> 5<sup>te</sup> Fourvoir Item pour  
 nave d'argen a 2<sup>te</sup> 12 grammes et  
 Loy comme aundevies 16 grammes  
 pour faire doubler fourvoir et  
 petit devies fourvoir 4<sup>te</sup> Fourvoir  
 de creue outre le prix de 5<sup>te</sup> 14<sup>te</sup>  
 ainsi aurou 5<sup>te</sup> 18<sup>te</sup> fourvoir lesquels  
 prix s'aites paies aux dits changeurs  
 et marchands par vertu des lettres  
 de nostre dit seigneur que nous avons  
 retenues de veur pour sans paies  
 plus grand prix en nave d'argen  
 a quel que Loy que ce soit non obstant  
 autres lettres que vous aiez envoies  
 precedens ces presentes et s'aites  
 nouvelles boettes et nouveaux  
 livres de delivrance en par chemin  
 et pour chacune boette son livre  
 a par et ainsi s'aites faire bonne

Diligence de faire faire recevoir  
c'est ou le billon d'or et d'argent qui  
se va livrer en ladite monnaie  
depuis que vous aurez publié  
cette creue pour nous enverrier  
quand mestier se va et si nous certifie  
combien ce billon il se va venir  
en ladite monnaie pour cause  
de cette creue et a quel jour vous  
aurez reçu ce present de quelle  
de ladite monnaie et outre  
l'attester sans beaux deniers  
bien tailler et de bon recevoir  
et ces bien monnoies autant que  
vous les payer a la delivrance  
si gardey qu'en ce n'au deffaut  
escriu a Paris le 8. d'Avril 1391  
apres Pasquier.